

Compte rendu de la séance du Conseil municipal de la commune de LE JUCH, réuni le 09 avril 2014 à 20 heures dans la salle du Conseil, sous la présidence de M. Patrick TANGUY, Maire.

Tous les membres étaient présents.

Madame Patricia DELATTRE a été nommée secrétaire de séance.

1- ELECTION DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Vu les articles L.5211-6 à L5211-10; L.5215-10 ; L.5212-6 à L.5212.10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après le vote, le conseil municipal a désigné, à l'unanimité, comme suit les délégués de la commune aux différentes structures.

Syndicat Intercommunal des Eaux de Pen ar Goayen : M. Patrick TANGUY, M. Yves TYMEN, délégués titulaires M. Josik LE DOARE, délégué suppléant

Syndicat Départemental Electricité du Finistère : M. Patrick TANGUY, M. Josik LE DOARE délégués titulaires ; M. Laurent JONCOUR, M. Julien BROUQUEL, délégués suppléants

SIMIF : M. Marc RAHER, délégué titulaire ; Mme Isabelle KERVAREC, déléguée suppléant

Syndicat à Vocation Unique Construction d'un centre de secours et d'incendie à Douarnenez: délégués titulaires : M. Marc RAHER, M. Jérôme FONTENY, délégués titulaires ; M. Julien BROUQUEL, délégué suppléant

Ulamir Centre Social du Goyen : M. Nicolas FLOCH

2- ELECTION DES MEMBRES DU C.C.A.S.

Conformément aux textes en vigueur, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le nombre de membres élus par le conseil municipal à 5 membres et 5 membres extérieurs nommés par le Maire.

Sont élus par le conseil municipal à l'unanimité : Mme Isabelle KERVAREC, Mme Monique CARIOU, Mme Patricia DELATTRE, M. Raymond HERMITE, M. Daniel CANONICO.

3- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La commission d'appel d'offres est l'un des organes principaux de décision en matière d'achat public. Le code des marchés publics en fixe les règles de composition et de fonctionnement.

L'article 22 du Code des Marchés Publics précise que la commission est constituée du Maire Président et de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants.

Après le vote à bulletins secrets sont désignés, à l'unanimité,
Membres titulaires : M. Marc RAHER ; M. Yves TYMEN ; M. Josik LE DOARE

Membres Suppléants : M. Sébastien CROCQ ; M. Daniel CANONICO ; M. Julien BROUQUEL

M. Marc RAHER représentera le Maire, Président, en cas d'absence de celui-ci

4 - COMMISSION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

La commission relative aux Délégations de Service Public, prévue par les articles L1411-1 à L.1411-12 et les articles D.1411-3 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales est créée notamment lorsqu'une commune confie la gestion d'un service public à un prestataire privé ou public. Les textes précisent que la commission est constituée par le Maire (Président) et 3 membres titulaires et 3 suppléants.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

De créer la commission relative aux délégations de service public et nomme après le vote à bulletins secrets :

Membres titulaires : M. Marc RAHER ; M. Yves TYMEN ; M. Josik LE DOARE

Membres suppléants : M. Sébastien CROCQ. M ; Daniel CANONICO ; M. Julien BROUQUEL

M. Marc RAHER représentera le Maire, Président, en cas d'absence de celui-ci.

5 - MISE EN PLACE DES COMMISSIONS

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Conseil Municipal peut former au cours de chaque séance des commissions chargés d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'un de ses membres. C'est le Maire qui assure la présidence de droit de l'ensemble des commissions. Les dites commissions peuvent désigner un vice-président ayant la faculté de les convoquer et de les présider en l'absence ou empêchement de ce dernier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer les commissions thématiques suivantes :

Commission des Finances

Président : M. Patrick TANGUY Maire

Membres : M. Marc RAHER ; M. Yves TYMEN ; Mme Isabelle KERVAREC ; Mme Monique CARIOU ; M. Jérôme FONTENY ; Mme Sylvie LE COZ ; Mme Patricia DELATTRE ; M. Daniel CANONICO

Commission Gestion du patrimoine

Président : M. Patrick TANGUY Maire

Membres : M. Marc RAHER ; M. Yves TYMEN ; Mme Isabelle KERVAREC ; Mme Monique CARIOU ; M. Jérôme FONTENY ; Mme Patricia DELATTRE

Commission Agriculture, Environnement

Président : M. Patrick TANGUY, Maire

Membres : M. Yves TYMEN ; M. Julien BROUQUEL ; M. Nicolas FLOCH ; M. Laurent JONCOUR ; M. Josik LE DOARE ; M. Sébastien CROCQ ; M. Raymond HERMITE

Commission Travaux, Voirie, Urbanisme

Président : M. Patrick TANGUY, Maire

Membres : M. Yves TYMEN ; M. Marc RAHER ; M. Julien BROUQUEL ; M. Josik LE DOARE ; M. Sébastien CROCQ ; M. Jérôme FONTENY ; Mme Sylvie LE COZ ; M. Raymond HERMITE ; Mme Patricia DELATTRE ; M. Daniel CANONICO.

Commission Affaires Scolaires

Président : M. Patrick TANGUY, Maire

Membres : Mme Isabelle KERVAREC ; Mme Monique CARIOU ; M. Sébastien CROCQ ; M. Jérôme FONTENY ; M. Raymond HERMITE ; Mme Patricia DELATTRE ; M. Julien BROUQUEL

Commission Affaires sociales

Président : M. Patrick TANGUY, Maire

Membres : Mme Isabelle KERVAREC ; Mme Monique CARIOU ; M. Raymond HERMITE ;
Mme Patricia DELATTRE ; M. Daniel CANONICO

Commission Communication

Président : M. Patrick TANGUY, Maire

Membres : Mme Isabelle KERVAREC. ; Mme Monique CARIOU ; Mme Sylvie LE COZ ;
Mme Patricia DELATTRE ; M. Daniel CANONICO ; M. Marc RAHER

Commission Sports, Jeunesse

Président : M. Patrick TANGUY, Maire

Membres : Mme Monique CARIOU ; Mme Isabelle KERVAREC ; M. Nicolas FLOCH ; M.
Laurent JONCOUR ; M. Daniel CANONICO

Commission Culture, Animation, Relations avec les Associations

Président : M. Patrick TANGUY, Maire

Membres : Mme Monique CARIOU ; Mme Isabelle KERVAREC ; M. Julien BROUQUEL ; M.
Nicolas FLOCH ; Mme Sylvie LE COZ ; M. Daniel CANONICO.

6 - INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil doit délibérer sur l'indemnité de fonction du Maire et des Adjointes conformément aux articles L.2123.20 à L2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales .Les indemnités sont prises suivant la strate de la population de la commune soit entre 500 et 999 habitants. Les indemnités sont votées en pourcentage par rapport à l'indice brut 1015 de la fonction publique territoriale.

Entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir l'indemnité de fonction du maire au taux maximum soit 31 % de l'indice brut 1015 et celle des adjoints au taux maximum autorisé soit 8,25% de l'indice brut 1015 de la fonction publique.

Les indemnités seront calculées à partir de la date d'installation du conseil municipal..

7 - DELEGATION DE POUVOIR AU MAIRE

Les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de confier les délégations suivantes conformément à l'article L.2122-22 du CGCT

1 - D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services municipaux

2 - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant maximum de 100 000 € hors taxes ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget

- 3 - De décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- 4 - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- 5 - De créer les régies comptables nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux
- 6 - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- 7 - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- 8 - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €
- 9 - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués huissiers de justice et experts ;
- 10 - De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 11 - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- 12 - D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code et ce de manière générale ;
- 13 - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Etant précisé que cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions ou son niveau, y compris en appel, pourvoi et cassation.
- 14 - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux et ce de manière générale.
- 15- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

8 - RAPPORT DES ADJOINTS

M. Yves TYMEN informe qu'une rencontre avec M. Yvon DESCHAMPS, responsable du service voirie à Douarnenez Communauté aura lieu le mardi 15 avril pour faire le point sur les dossiers de travaux de voirie du bourg.

La commission travaux se réunira le samedi 26 avril à 9h30 afin de faire le point sur les travaux à réaliser sur la commune.

Mme Isabelle KERVAREC indique que la commission communication se réunit le 13 mai à 20 heures

Suite à sa démission de la présidence de l'OGEC, une réunion est prévue le mardi 15 avril pour l'élection d'un nouveau président. Le 24 mai à 11h30, le conseil municipal est invité à partager le pot de l'amitié lors des portes ouvertes de l'école

Elle informe que sur le dossier de la dénomination des rues, un point a été effectué avec Mme Danièle SALM.

Mme Monique CARIOU indique que la commission se réunit le mercredi 16 avril à 20h 30 pour la préparation avec les associations de la fête du chant.

Pour la journée du patrimoine de Pays qui se déroule le 15 juin 2014 une balade chantée est prévue ainsi qu'un grand jeu d'énigme sur la commune. Une exposition photo sera exposée en mairie ainsi que sur la voie verte suite au concours photo qui se déroule actuellement jusqu'au 19 avril 2014

9 - QUESTIONS DIVERSES

En réponse à M. Josik LE DOARE, M. le maire précise que toutes les commissions municipales sont ouvertes aux autres conseillers et que les dites commissions pourront demander un conseil à une personne extérieure sur un point particulier ou une technicité

M. le Maire propose d'inviter M. François DOUBLET, Directeur de Douarnenez Communauté, pour une présentation de l'EPCI.

Mme Isabelle KERVAREC indique qu'il faudra faire une présentation du site internet de la commune à la presse.